



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement obligatoire de langue
française SE_{NOF}
Amt für französischsprachigen obligatorischen
Unterricht FOA

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 26
www.fr.ch/senof

—
Réf: 1/HS
T direct: +41 26 305 12 27
Courriel: senof@fr.ch

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

Aux parents des élèves de l'école obligatoire
du canton de Fribourg

Fribourg, le 6 janvier 2022

***Mesures pour endiguer la propagation du coronavirus dans l'école obligatoire 1H-11H et
décision sur le maintien des camps de sports d'hiver***

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Au cours des dernières semaines, le virus Omicron s'est fortement propagé en Suisse et dans le canton de Fribourg. Les écoles ne seront pas épargnées, même s'il est aujourd'hui difficile de dire quelles seront précisément les conséquences de cette nouvelle situation sanitaire pour les élèves et le corps enseignant. Lors de sa séance du 21.12.2021, le Conseil d'Etat a adapté [l'Ordonnance sur les mesures destinées à endiguer la propagation du coronavirus dans les écoles du 17.8.2021](#) qui prévoit une série de dispositions à mettre en œuvre en fonction de l'évolution épidémiologique. L'objectif premier est et reste le maintien de l'enseignement en présentiel, sous réserve d'éventuelles décisions du Conseil fédéral.

Les mesures prises dès le 6 décembre 2021, soit l'obligation de porter le masque dans les cycles d'orientation ainsi qu'à partir de la 5H lors de l'apparition d'un cas positif dans une classe ont été bien acceptées par une grande majorité des parents et des élèves et a eu l'effet positif escompté. Les tests salivaires menés lors de flambées de cas dans plus de 150 classes du primaire ont permis de détecter des élèves positifs mais asymptomatiques et de les isoler. La forte contagiosité du variant Omicron modifie toutefois la donne en ce début 2022.

Mesures temporaires du 10.1 au 28.1.2022

Les vacances de Noël ne sont pas prolongées. Le retour en classe se déroule comme prévu le 10 janvier 2022 et l'enseignement se poursuit en présentiel. Toutefois et compte tenu du nombre important de contaminations attendus dans la société en général, il faut aussi s'attendre à davantage d'absences d'élèves et d'enseignant-e-s ces prochaines semaines. Ces absences pourront entraîner des conséquences sur l'organisation scolaire locale.

Afin de réduire le nombre de contagions, la DICS prévoit **l'obligation de porter un masque à l'intérieur des bâtiments pour les élèves à partir de la 5H et pour l'ensemble du personnel scolaire 1H-11H**. Cette mesure sera en vigueur du 10 au 28 janvier 2022 et sera réévaluée au regard de l'évolution de la situation épidémiologique. L'objectif de cette dernière, désormais plus contraignante pour les élèves du 2^e cycle, est le maintien de l'enseignement en présentiel. Il s'agit de garantir aux élèves la remise d'un bulletin scolaire conforme aux exigences d'une année scolaire ordinaire.

En accord avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF-FGV), **la DICS recommande également le port du masque pour les élèves dès la 5H dans les transports scolaires**. La décision appartient toutefois à la / aux commune(s).

L'organisation d'activités scolaires avec nuitées, comme les camps de ski, reste possible, tout en nécessitant une réévaluation minutieuse de la part de la direction de l'école et de la/des commune(s).

Pas d'adaptation généralisée du programme scolaire ni des objectifs d'apprentissage

Le plan d'études romand (PER) décrit les compétences que les élèves doivent développer au cours de leur scolarité obligatoire. Sur cette base, les enseignant-e-s définissent les objectifs à atteindre et établissent leur planification annuelle. Depuis la rentrée d'août et jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de fermeture généralisée d'écoles, parfois de l'enseignement à distance limité dans le temps pour des classes présentant de nombreuses contaminations au COVID-19. Des élèves ont aussi manqué les cours en raison de mesures de quarantaine ou d'isolement. Malgré cet état de fait, un suivi des apprentissages a pu être assuré par les enseignant-e-s.

Depuis le début de la pandémie, les enseignant-e-s font leur possible pour que les élèves absents soient en contact avec leur classe et poursuivent leurs apprentissages avec des moyens techniques adaptés à leur âge.

Pas de modification dans la procédure de passage de l'école primaire au cycle d'orientation

La procédure de passage de l'école primaire à l'école du cycle d'orientation reste inchangée pour l'année scolaire 2021-22. Elle repose sur 4 indicateurs qui sont : l'avis de l'enseignant-e, les notes du 1^{er} semestre de 8H, l'avis des parents et les résultats de l'évaluation de préorientation si les trois premiers indicateurs ne sont pas concordants.

L'objectif de la procédure de passage est une première orientation. La perméabilité entre les types de classes fait l'objet d'une attention particulière, notamment au cours de la première année du CO (9H).

Possibilité de vaccination

Selon la Task force scientifique nationale COVID-19 et la faitière "pédiatrie suisse" la vaccination reste la mesure la plus durable pour surmonter la pandémie. Actuellement, les enfants et les adolescents âgés de 5 à 15 ans peuvent se faire vacciner sur rendez-vous au centre de vaccination (Granges-Paccot, Route d'Agy 2, 1763 Granges-Paccot). [Plus d'informations ici](#).

Les élèves complètement vaccinés (2 doses) ne seront plus mis en quarantaine, même s'ils sont considérés comme des contacts proches.

Symptômes pseudo-grippaux et tests : l'élève reste à la maison

Merci de garder votre enfant à la maison en cas de symptômes. Vous trouvez plus d'informations sur www.coronabambini.ch. En effet, avec la prédominance du variant Omicron, même en cas de symptômes légers, seul un test permettra d'exclure une contamination au COVID-19. Si vous ou une personne vivant sous le même toit avez pris / a pris rendez-vous pour un test ou si vous attendez / avez attendu un résultat de test, veuillez garder votre enfant à la maison jusqu'à ce que le résultat soit disponible.

Dans le canton de Fribourg, il est possible - selon la situation - de se faire dépister au centre de dépistage cantonal COVID-19 (Forum Fribourg), auprès d'un laboratoire, dans certaines pharmacies, chez le médecin de famille ou le pédiatre. Vous trouvez toutes les informations utiles sur le site suivant : [Tests de dépistage et coronacheck](#). Seuls les patients présentant des symptômes peuvent (exceptionnellement) se rendre sans rendez-vous au centre de dépistage cantonal. Si votre enfant de moins de 6 ans présente des symptômes, veuillez-vous adresser au pédiatre ou à votre médecin de famille.

Pour les questions de santé, vous pouvez vous adresser à la hotline santé : 084 026 17 00 (ouverte tous les jours de 9h à 17h).

Renseignements

La direction de l'école de votre enfant vous renseigne volontiers sur tout ce qui a trait à l'organisation scolaire. Les récriminations concernant les décisions de la DICS peuvent être envoyées à l'adresse e-mail suivante : dics@fr.ch.

Un grand merci pour votre précieux soutien dans la gestion de la crise du COVID-19.



Hugo Stern
Chef de service